



La Chambre Régionale d'Agriculture d'Auvergne

recrute

UN DIRECTEUR

Placé sous l'autorité du Président de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Auvergne, il sera son collaborateur direct et son conseiller permanent dans tous les aspects de la fonction représentative, consultative et d'intervention de ladite Chambre.

Il participera à toutes les instances professionnelles de la Chambre qu'il sera chargé d'organiser et d'animer.

Il gèrera les ressources, dans le cadre du budget voté, et dirigera l'ensemble du personnel.

Par ailleurs, au-delà de cette mission consulaire,

- il assurera effectivement la relation avec les autorités et les instances chargées d'élaborer, de gérer et d'assurer le suivi des programmes régionaux faisant appel à des concours financiers de l'Union Européenne, de l'Etat et de la Région et concernant l'agriculture,
- il animera, en relation avec ses collègues des Chambres départementales, le programme régional d'actions mutualisées.

QUALITES REQUISES

- Bonne qualité relationnelle, aptitude au travail en équipe et en matière de négociation
- Esprit de synthèse et capacités rédactionnelles
- Aptitude à la conduite de projets
- Rigueur en matière de gestion
- Connaissance du fonctionnement des organisations professionnelles agricoles appréciée
- Formation initiale : être titulaire d'un diplôme d'ingénieur agricole ou agronome ou niveau équivalent (bac + 5)
- Disposer d'une expérience en matière d'encadrement, d'animation et d'exercice de responsabilités d'au moins 5 années
- Effectuer un bilan d'aptitude et obtenir l'agrément à la fonction par le jury prévu par l'article 38 du statut du personnel des Chambres d'Agriculture définissant les conditions d'accès

CONDITIONS D'EMPLOI

- Le poste sera basé au siège de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Auvergne, sis à Aubière (Clermont-Ferrand).
- L'exercice de la fonction implique des déplacements dans toute l'Auvergne et à Paris notamment.
- Il sera soumis à l'ensemble des dispositions du statut du personnel des Chambres d'Agriculture et en particulier au titre VIII concernant les directeurs
- Le poste est à pourvoir à partir de juin 2010.

ADRESSER LA CANDIDATURE (CV et lettre de motivation indiquant – en deux pages maximum – votre conception de l'exercice de la fonction ci-décrite)
avant le **28 FEVRIER 2010** à

Monsieur le Président
Chambre Régionale d'Agriculture d'Auvergne
9 allée Pierre de Fermat 63170 AUBIERE